

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2007

L'an deux mille sept, le Trois Mai à Dix Neuf Heures dix , le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs CARVALHO, TISSIER, TOMASI, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, SERVAIS, Mme GOUBET, M. LESUEUR (représentant M. COSYNS), M. VAST, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, M. MARET (représentant Mme STALMANS), M. VERRIER, Mme FEDASZ, M. TASSIN, M. LANGLAIS (représentant M. FAURE), MM. LEROY, HARRISSART, FLAMANT, SCHMIDT, M. DENIS (représentant M. BEHAEGEL), Mme BERTRAND, M. DAMIEN, Mme MOENS, M. PETRAZ, Mme KONATE-MARTIN, M. GOUPIL, Mme BEKHIEKH, MM. CARDON, BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. BOUVIGNIES, PILORGE, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

Membre à titre consultatif excusé : Mme BERLEUX

ETAIENT EXCUSES :

MM. POLLET, CHRETIEN, GERARD, ORRIERE, LONGUET.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-Verbal de la séance du 27 Février 2007.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 Février 2007 est adopté à l'unanimité.

➤ **Affaires Administratives et financières**

• **Projet de décision budgétaire modificative n° 1**

Monsieur CARVALHO, Président expose que lors de l'élaboration du budget 2007, tous les éléments financiers et fiscaux n'avaient pas encore été portés à la connaissance de la Communauté de Communes. Le budget s'est appuyé sur une estimation aussi précise que possible.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée à la Communauté de Communes vient de lui être notifiée et s'élève à 665 240 €. Compte tenu de l'estimation budgétaire de 650 000 €, un crédit complémentaire de 15 240 € doit être pris en considération. Par ailleurs, les bases d'imposition aux quatre taxes locales ont été également notifiées et sont légèrement supérieures à celle estimées. Le produit correspondant, sans majoration de taux, s'élève à 4 871 083 €. Il avait été consigné au budget pour 4 801 079 €. La décision budgétaire modificative porte sur une augmentation totale de recettes de fonctionnement de 85 244 €. Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à son affectation pour la réalisation de la desserte industrielle de Ribécourt. Une recette de même montant sera inscrite à la section d'investissement par le biais du virement de la section de fonctionnement. Compte tenu de la recette à provenir du fond de compensation de la TVA générée par ce complément, soit 15 615 €, les crédits ouverts pour la desserte industrielle de Ribécourt seront abondés de 100 859 €.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général, précise que la DGF a baissé de 1,70%.

Invité à se prononcer, par 40 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Communautaire, **APPROUVE** ces propositions de virements et d'ajustements de crédits.

• **Renouvellement d'un contrat de travail**

Monsieur CARVALHO, Président expose que le contrat de l'agent chargé de mission auprès de la Direction Générale expire le 18 Juillet prochain.

Cet agent vient en appui du Directeur Général pour des dossiers importants tels que l'élaboration du schéma de cohérence territorial, l'élaboration du programme local de l'habitat, les études Pré-OPAH, la mise en place du transport à la demande...

Ces études, en cours, ne sont pas encore achevées et ne s'achèveront que dans le courant de l'année 2008. C'est pourquoi le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au renouvellement du contrat de travail pour une durée d'un an de l'agent chargé de mission auprès du Directeur Général afin de poursuivre l'accompagnement de ces dossiers importants pour le développement futur du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de prolonger d'un an le contrat du chargé de mission auprès de la Direction Générale.

- ***Transfert du Centre de Secours au SDIS – Régularisation***

Monsieur CARVALHO, Président rappelle qu'en date du 25 Septembre 2000, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer l'acte de transfert du Centre de Secours au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours, dans le cadre des dispositions législatives sur la départementalisation des services d'incendies et de secours.

L'acte notarié de transfert n'a pas encore été régularisé. Après de nouveaux contacts, tant avec le service départemental d'incendie qu'avec le notaire, il ressort que l'acte pourra être signé prochainement. C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte de transfert des bâtiments et installations du Centre de Secours antérieurement affectés au service d'incendie et de secours tel que décrits dans la délibération du 25 Septembre 2000.

Monsieur CARVALHO, Président précise que la Communauté de Communes se réserve la jouissance des lieux occupés par ses services (Petite Enfance) dans le bâtiment principal, lieux qui n'ont jamais été affectés au service d'incendie et de secours. Les logements des sapeurs pompiers et le terrain, rue de Montmacq, ne font pas l'objet du transfert.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de transfert des bâtiments et installations du Centre de Secours dans les conditions ci-dessus.

- ***Demande d'incorporation d'une voie dans le domaine public communal***

Monsieur CARVALHO, Président rappelle que la Communauté de Communes poursuit actuellement la vente des logements occupés par des sapeurs pompiers professionnels au profit de l'OPAC de l'Oise.

La signature de l'acte de cession devrait intervenir assez prochainement, les démarches préalables s'y rapportant étant achevées. Ces logements sont desservis par la rue Edouard Meunier dont l'emprise restera à la Communauté de Communes. Il n'est pas souhaitable que la Communauté de Communes conserve dans son patrimoine la Rue Edouard Meunier.

C'est pourquoi le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la demande d'incorporation de cette voie avec ses réseaux dans le domaine public communal.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **SOLLICITE** de la ville de THOUROTTE l'incorporation de la Rue Edouard Meunier avec ses réseaux dans le domaine public communal, **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'**AUTORISE** à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ Cité des Bateliers

• Cité des Bateliers : Tarifs

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au Tourisme rappelle que par délibération, en date du 10 Juin 2003, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer le tarif réduit à l'occasion de l'anniversaire de l'ouverture de la Cité des Bateliers.

Différents évènements jalonnent chaque année les animations de la Cité des Bateliers. Certaines de ces animations s'inscrivent d'ailleurs dans un programme national pour lesquels les visiteurs bénéficient, en de nombreux endroits, de gratuités ou de tarifs réduits. La Commission Tourisme a émis un avis favorable pour l'application d'un tarif réduit aux entrées du Musée de la Batellerie à l'occasion d'évènements pouvant avoir un impact non négligeable sur la promotion de la Cité des Bateliers :

1 – Tarif Réduit :

- Festival Oise en Guinguette
- Anniversaire du Musée
- Pardon de la Batellerie
- Coupe de France de Joutes à LONGUEIL-ANNEL le 29 Juillet 2007
- Brocante de LONGUEIL-ANNEL

2 – Gratuité :

- Journée Nationale des Musées
- Journée du Patrimoine

Ainsi que tout autre événement d'importance qui viendrait à avoir un retentissement régional ou national. Le tarif réduit à appliquer aux visiteurs individuels correspondrait au tarif « groupe » pratiqué habituellement.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces différentes propositions.

➤ **Habitat**

• **Schéma de cohérence territorial : Document d'orientations générales**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat expose que le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCOT avec le concours Comité de Pilotage a travaillé sur la rédaction du document d'orientations générales.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable. Afin de permettre au bureau d'études de poursuivre l'exécution de sa mission, il convient de valider ce document. Il sera ensuite soumis à une enquête publique. L'approbation du SCOT devrait intervenir en fin d'année 2007.

Monsieur CARVALHO, Président demande aux élus si tout le monde a eu le document de travail sur le schéma de cohérence territorial.

Monsieur MACHURA trouve le Bureau d'Etudes très léger : le diagnostic est basé sur des chiffres INSEE de 1999 alors que les communes possèdent des chiffres plus récents.

Monsieur BOUVIGNIES lui répond que le Bureau d'Etudes travaille sur des chiffres comparables entre toutes les communes. Le recensement n'est pas achevé dans toutes les communes. Les résultats du récent recensement ne sont pas encore officialisés pour certaine commune.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **N'ELEVE** aucune observation à l'encontre du document d'orientations générales, CHARGE Monsieur le Président de tout mettre en œuvre pour la poursuite du processus d'élaboration jusqu'à l'approbation du SCOT et **L'AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

➤ **Déchets ménagers**

• **Convention avec OCAD3E**

Monsieur TISSIER, Vice-Président à l'Environnement expose que la Communauté de Communes a obligation, depuis le 15 mars dernier, de collecter les déchets d'équipements électriques et électroniques indépendamment des autres déchets.

A l'échelle nationale, plusieurs organismes ont été habilités pour collecter cette nature de déchets. Après examen des propositions faites par chacun d'eux et analyse des avantages et inconvénients de leurs propositions respectives, la Commission Environnement a retenu l'OCAD3E pour traiter les équipements électriques et électroniques.

Il est ici précisé que ce traitement sera effectué à un coût inférieur au coût actuel de traitement de ces mêmes déchets, non collectés séparément.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de la convention avec OCAD3E.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention OCAD3E pour traiter les équipements électriques et électroniques ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- ***Avenant au marché DUCAM***

Monsieur TISSIER, Vice-Président à l'Environnement expose que les déchets d'équipements électriques et électroniques étant, depuis Mars dernier, collectés séparément pour être traités conformément aux dispositions du décret du 20 Juillet 2005, entré en application le 15 Mars dernier, le marché passé avec l'entreprise DUCAM pour le traitement des déchets ménagers spéciaux doit être revu par le biais d'un avenant portant sur la suppression de ces déchets qui seront traités par un organisme habilité.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur BOUVIGNIES demande si l'avenant est à la baisse.

Monsieur TISSIER lui répond par l'affirmative.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les dispositions de l'avenant au marché DUCAM et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents s'y rapportant.

➤ **Développement Economique**

- ***Desserte industrielle : Convention avec la SAFER***

Monsieur LETOFFE, Vice-Président au Développement Economique expose que pour réaliser la desserte industrielle de Ribécourt, la Communauté de Communes doit posséder les terrains d'emprise nécessaires.

En vue de la maîtrise foncière la SAFER de Picardie pourrait apporter à la Communauté de Communes son concours technique et favoriser cette opération. A cet effet, une convention pourrait être passée entre la Communauté de Communes et la SAFER pour :

- Examiner les conditions de maîtrise foncière sur les communes de RIBECOURT et PIMPRESZ
- Proposer les surfaces qui permettent de compenser les agriculteurs concernés par cette réalisation.

La SAFER interviendrait également pour le recueil à l'amiable, auprès des propriétaires et des exploitants, des accords de cession et résiliation de bail au profit de la Communauté de Communes.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de la convention. Il est précisé, à cet effet, que les honoraires de la SAFER s'élèvent à 760 € de frais fixes par actes recueillis (promesses de vente et le cas échéant résiliation) et 8% du prix principal d'acquisition et frais annexes (actes notariés, géomètres, publicités, cadastres...).

Invité à se prononcer, par 40 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la SAFER et **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de ladite convention, prendre tous engagements, signer tous actes, conventions, contrats et tous documents s'y rapportant.

• ***Demande de classement des terrains pour la desserte industrielle de RIBECOURT***

Monsieur LETOFFE, Vice-Président chargé du Développement Economique expose que la Communauté de Communes, après l'aménagement de la desserte industrielle, se propose de réaliser sur le territoire de RIBECOURT-DRESLINCOURT, une zone d'activité qui serait desservie directement par la nouvelle voie. Les acquisitions des terrains interviendront le moment venu. A cet effet, le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement pour demander à la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT de classer en zone d'aménagement différé les terrains correspondants, étant précisé que le plan d'occupation des sols de la ville de RIBECOURT-DRESLINCOURT est en cours de révision.

Invité à se prononcer, par 40 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à demander à la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT de classer en zone d'aménagement différée les terrains correspondants.

• **FRAPP : Programmation 2007**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président chargé du Développement Economique expose que l'enveloppe financière à la disposition de la Communauté de Communes pour l'année 2007 s'élève à 276 986 €. Plusieurs projets de la Communauté de Communes ont été différés en 2008, compte tenu du reste à consommer sur les subventions accordées en 2005, qui permettra de pouvoir faire face aux demandes ou à l'évolution des dossier en principe, jusqu'en fin d'année 2007.

Monsieur BIONNE demande pourquoi le Point Info de CHIRY OURSCAMP est subventionné à 30 % alors que le périscolaire ne l'est qu'à hauteur de 20 %.

Monsieur LETOFFE précise que ce projet, comme les autres projets communautaires est subventionné à 30 %.

Invité à se prononcer, par 41 voix pour et 1 voix contre le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions.

➤ **Picardie en Ligne**

• **Avenant à la convention passée avec la ville de THOUROTTE**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président au Développement Economique expose que par délibération, en date du 24 Juin 1999, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer avec la ville de THOUROTTE une convention de mise à disposition de locaux au Centre Angèle Fontaine, Rue Koëning, pour le développement des activités du service Picardie en Ligne.

Suite à la mise en service de la Médiathèque, place Saint-Gobain, la ville de Thourotte propose de transférer le service Picardie en Ligne dans la Médiathèque. L'avenant à la convention consisterait en la modification de la désignation des lieux sans pour autant modifier les autres conditions de la convention.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les dispositions de l'avenant à la convention passée avec la ville de THOUROTTE et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

➤ Voirie

- ***Travaux de voirie rue de l'Eglise et rue du Moulin à MELICOCQ : Convention de mandat***

Monsieur GUILBAU, Vice-Président délégué à la Voirie expose que par délibération, en date du 30 Mars 2007, le Conseil Municipal de MELICOCQ a sollicité la Communauté de Communes pour réaliser des travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage déléguée. Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention pour la réalisation de travaux de voirie dans la commune de MELICOCQ.

➤ Affaires diverses

- ***Collège de RIBECOURT***

Monsieur CARVALHO, Président expose que les enfants des communes de SAINT LEGER AUX BOIS et de CAMBRONNE LES RIBECOURT étaient autrefois scolarisés au collège de RIBECOURT. A la suite de l'extension du périmètre SEVESO, leurs élèves ont été rattachés au collège de THOUROTTE. Suite à la réduction de ce périmètre, il apparaît logique de les réaffecter au collège de RIBECOURT, ce qui aurait par ailleurs pour effet de rationaliser l'organisation de l'enseignement et de mieux équilibrer les effectifs entre les deux collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT.

Le Bureau Communautaire propose de prendre une motion en ce sens.

Madame DRELA demande si les parents auront le choix.

Monsieur CARVALHO lui précise que les élèves pourront terminer leur scolarité au collège de THOUROTTE. Cette disposition concernerait les élèves qui entreraient en 6^{ème}.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la modification de la carte scolaire par la réaffectation des élèves des communes de CAMBRONNE LES RIBECOURT et SAINT LEGER AUX BOIS au collège de RIBECOURT, **CHARGE** Monsieur le Président d'intervenir en ce sens, avec les communes concernées auprès des autorités compétentes et **SOULIGNE** que cette modification logique rétablira une situation antérieure plus équilibrée à l'échelle du territoire.

• **Perception de RIBECOURT**

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'un projet de fermeture risque de toucher la perception de RIBECOURT. Face à cette régression des services publics dans les secteurs ruraux, préjudiciable à l'équilibre économique, social et humain des territoires, il invite le Conseil Communautaire à manifester sa désapprobation.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **S'ELEVE** contre toute mesure de fermeture de la Trésorerie de RIBECOURT qui aurait un impact particulièrement néfaste pour le territoire de la Communauté de Communes.

➤ **Questions diverses**

• **Cérémonie du 14 Juillet 2007**

Monsieur CARVALHO propose à Monsieur LEROY, Maire de VANDELICOURT que la cérémonie du 14 Juillet 2007 se déroule dans sa commune. Cela dépendra du Centre de Secours s'il est d'accord pour se déplacer car la commune de VANDELICOURT ne fait pas partie de son périmètre de première intervention mais de celui de RESSONT SUR MATZ. Si ce n'est pas possible, la cérémonie pourrait se dérouler à CHIRY OURSCAMP en situation identique à VANDELICOURT sous réserve de l'accord du Centre de Secours.

• **Nouveau logo**

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général présente aux élus l'évolution du logo de la Communauté de Communes des deux Vallées.

Après 11 ans d'existence de la Communauté de Communes, le logo symbolise d'avantage la dynamique, l'ouverture et le développement de la Communauté de Communes. Véritable pièce d'identification, il se matérialise par des formes plus allégées, une police de caractère plus chaleureuse. Ce logo apparaîtra sur les différents supports au fur et à mesure de leur remplacement.

Après un long débat, Invité à se prononcer, par 34 voix pour et 8 voix contre, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'adopter le nouveau logo présenté.

La séance est levée à 20h25.